**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte =

Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history

**Herausgeber:** Schweizerisches Nationalmuseum

**Band:** 46 (1989)

Heft: 3

**Artikel:** La "Grosse La Coultre" et l'histoire du château de Prangins

Autor: Michon, Solange

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-168996

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La «Grosse Le Coultre» et l'histoire du château de Prangins

par Solange Michon

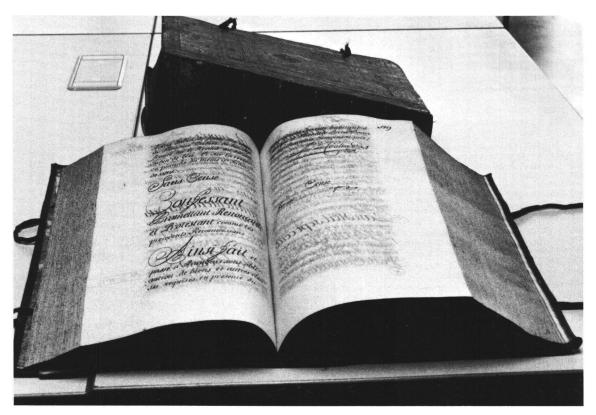


Fig. 1 Les deux volumes de la grosse Le Coultre. Chavannes s/Renens, Archives Cantonales Vaudoises (ACV), Fi 142 et Fi 143.

L'étude de deux manuscrits datant de 1745, déposés aux Archives Cantonales Vaudoises et intitulés, respectivement, «Première» et «Seconde Grosse de Rière Prangins, Benay et Promentouz\*» enrichit considérablement nos connaissances sur l'histoire fort mouvementée de la baronnie de Prangins et de son château.<sup>1</sup>

Leur auteur, un certain Abraham Le Coultre, fils de Jacques Le Coultre et de Judith Reymond, né en 1697 et mort en 1776, était seigneur de Lavigny et juge du Consistoire de la même localité.<sup>2</sup> On sait qu'en 1722 il exerçait les fonctions de commissaire au service du seigneur de Vullierens et que de 1733 à 1775 il fut notaire juré au bailliage d'Aubonne.<sup>3</sup> Le 16 juillet 1743, Louis Guiguer, riche banquier qui avait acquis la baronnie de Prangins en 1723, le chargea de faire la «rénovation» de ses terres, c'est-à-dire de «dresser un inventaire de tous les droits et redevances dont

bénéficiait le seigneur». 4 Comme le commissaire Le Coultre l'explique lui-même:

«J'ai demeuré à Prangins pour en faire la Renovation pendant environ cinq ans à savoir j'y suis allé en juillet 1743 et m'ensuis revenu à Aubonne en septembre 1748 ensorte que pendant ce tems là j'ai reçu bien peu d'actes; sauf quelques-uns qui avoient du raport à la dite Renovation, qui sont dans un cahier particulier.»<sup>5</sup>

C'est de ce travail de longue haleine que nous sont parvenus les deux impressionnants volumes de grosses considérés ici<sup>6</sup> (Fig. 1). Mesurant l'un et l'autre 41 cm de long sur 27 cm de large et 11,5 cm d'épaisseur, ils rassemblent environ 500 folios chacun. Chaque page contient 25 lignes de texte réglées à la mine de plomb. L'écriture, tracée à l'encre

<sup>\*</sup> Dans toutes les citations, nous avons respecté le texte et l'orthographe originaux,

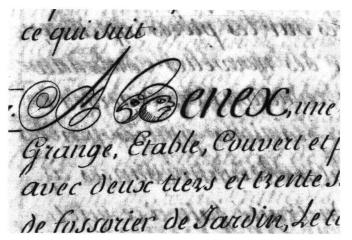


Fig. 2 Initiale ornée d'animaux de la grosse Le Coultre. ACV, Fi 143, f. 64v.

sur papier, est très lisible et régulière, les initiales et les titres s'ornant parfois de larges boucles (Fig. 2). La reliure est en maroquin brun clair et estampée de petits motifs.

Quant au contenu, c'est un recueil de documents juridiques jalonnant l'histoire de la baronnie de Prangins et de ses dépendances à travers six cents ans d'histoire, du milieu du XII<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Comme introduction à son travail, l'auteur a rédigé une préface qui, placée au début de la première grosse, en occupe 62 folios. Les 28 premiers contiennent un véritable résumé de l'histoire de la baronnie de Prangins et de ses divers propriétaires. S'ouvrant au XII° siècle avec la mention des sires de Prangins, le récit se clôt en 1723 avec l'achat de la baronnie par Louis Guiguer à Jean Rieux.

Pour rédiger ce raccourci historique, Le Coultre s'est appuyé sur les documents qu'il cite *in extenso* dans la suite du texte, n'hésitant pas à en reproduire certains dans leur langue originale, le latin, dont il fournit une traduction française<sup>7</sup> (Fig. 3). Mais il a également utilisé d'autres sources écrites, dont les deux volumes de Registres des Droitures qu'il cite fréquemment sous les cotes «A» et «AF» et que nous avons retrouvés aux Archives Cantonales Vaudoises.<sup>8</sup>

Les pièces constituant les grosses peuvent donc se classer, selon leur origine, en deux catégories: d'une part, celles qui ont été mises à la disposition du commissaire Le Coultre pour faire sa Rénovation – il s'agit essentiellement des archives du château de Prangins dont il précise lui-même qu'elles sont nombreuses et de consultation difficile<sup>9</sup> – et, d'autre part, celles qui proviennent de fonds extérieurs d'archives qu'il a dû lui-même aller consulter, comme celles de Bonmont dont il a dressé un inventaire<sup>10</sup> (Fig. 4).

C'est à cette seconde catégorie qu'appartient, par exemple, le plus ancien document cité par Le Coultre: une bulle du pape Alexandre III, datée de 1164, dans laquelle les sires de Prangins, Humbert et son fils Pierre, confirment des donations qu'ils ont faites à l'abbaye de Bonmont. 11 Ayant, par un heureux hasard, retrouvé l'acte original 12, nous sommes en

mesure d'affirmer que les informations que Le Coultre donne à ce sujet sont parfaitement exactes.

Une constatation semblable a pu être faite à propos d'une autre citation de Le Coultre concernant Guillaume de Prangins qui, en 1253, renonce à certaines dîmes en faveur de l'abbaye de Bonmont.<sup>13</sup> La découverte du document d'origine – qui porte d'ailleurs un très beau sceau équestre du sire Guillaume de Prangins – confirme ces faits<sup>14</sup> (Fig. 5–7).

Ces exemples, qui pourraient être multipliés, soulignent le caractère d'authenticité de cette grosse et sa fidélité aux sources. Elle peut sans conteste fournir d'utiles renseignements sur des documents encore inconnus dont elle atteste l'existence et dont on pourra peut-être, grâce à elle, retrouver la trace.

Mais revenons à l'histoire de la baronnie de Prangins telle qu'Abraham Le Coultre la résume au début de sa grosse et que nous avons, pour plus de clarté, partagée en trois périodes distinctes:

- le temps des sires de Prangins (1164-1297)
- l'époque de la domination savoyarde (1297-1536)
- celle de Leurs Excellences de Berne (1536-1724).

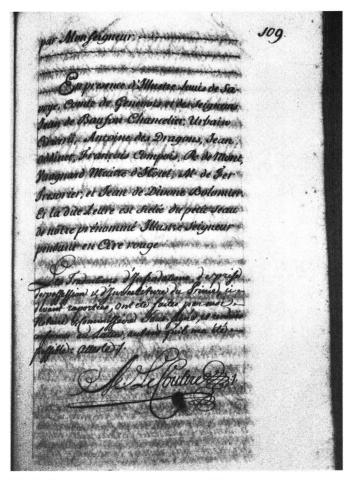


Fig. 3 Fin du texte concernant les inféodations du château de Prangins et note de Le Coultre à propos des traductions qu'il a faites du latin. ACV, Fi 142, f. 109.

«Dans les anciens tems», constate Le Coultre, «la famille de Prangins étoit puissante et Riche, possedant d'ailleurs la Seigneurie de la Ville de Nyon et d'autres biens très considérables...» le Et comme preuve de ce pouvoir, l'auteur cite un certain nombre de donations faites par les sires de Prangins à divers monastères. Ainsi:

- En 1164, Humbert de Prangins et son fils Pierre donnent à l'abbaye de Bonmont, entre autres, la grange et des vignes de Clarens. Ceci est attesté par deux bulles papales: celle du pape Alexandre III, déjà citée, et celle du pape Lucius datant de 1184.<sup>17</sup>
- En 1211, c'est Jean de Prangins, successeur de Pierre, qui fait une donation importante à la chartreuse d'Oujon. 18
- En 1218, ce même seigneur fait des dons à l'abbaye de Bonmont, comme le confirme le parchemin original conservé aux Archives Cantonales Vaudoises.<sup>19</sup>
- En 1253 et 1254, puis en 1256 et 1258, c'est au tour de Guillaume de Prangins de prodiguer ses libéralités à l'abbaye de Bonmont.<sup>20</sup>
- En 1259, ce même sire donne en aumône perpétuelle une partie de son domaine de Sadex au monastère cistercien de Montheron.

Abraham Le Coultre précise cependant que ce ne sont «qu'une partie des liberalités que les Seigneurs de Prangins ont faites à l'Eglise» et que cela permet à la fois d'«établir la succession des Seigneurs de cette Terre, et de donner quelque idée de leur opulence dans des tems si reculés».<sup>21</sup>

Avant de quitter les sires de Prangins, notre rénovateur cite encore deux événements importants. Le premier est l'hommage prêté par Aimon de Prangins en 1289 (le lundi avant la fête de saint Luc l'évangéliste) en faveur de Dame Béatrix de Faucigny, fille de feu Pierre Ier de Savoie. 22 Cet événement, remarque Le Coultre, se fait «dans des termes singuliers» montrant que «celui qui demandoit à reconnaître, n'étoit pas mieux informé que celui qui Reconnaissoit» d'autant plus qu'Aimon de Prangins avait déjà prêté hommage à un autre souverain – vraisemblablement Louis Ier – «mais que la condition sous laquelle il l'avoit prêté n'aiant jamais été observée, ni remplie, il en concluoit qu'il étoit libre de le prêter à la Dame de Faucigny...» 24

Le second est la renonciation, le 1<sup>er</sup> septembre 1297, par Alesia et Bianca, filles de Jean de Prangins, à certains de leurs biens dont le château et territoire de Prangins, ceci en faveur de Louis de Savoie, seigneur de Vaud.

«Dès lors», conclut Abraham Le Coultre, «il n'est plus fait mention de cette Illustre et ancienne Maison de Prangins, que dans l'Histoire Ecclésiastique...» Il mentionne encore les deux évêques de Lausanne: Guy de Prangins, élu en 1375, et Jean de Prangins, nommé en 1433 et appelé à devenir archevêque de Nice en 1445.<sup>25</sup>

### L'époque de la domination savoyarde

Elle s'ouvre par la mention du mariage, en 1293, de Jeanne de Savoie, fille de Louis I<sup>er</sup>, avec Guillaume de Joinville,

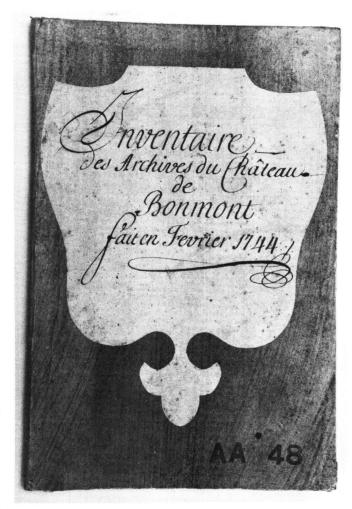


Fig. 4 Carnet d'inventaire des archives de Bonmont réalisé par le commissaire A. Le Coultre en 1744. ACV, AA 48.

seigneur de Gex. Il est précisé que les époux ont renoncé à tous leurs droits «de fief ou de quelque homage lige» sur le château et la seigneurie de Prangins et ceci en faveur de Louis I<sup>er</sup>, baron de Vaud. Après le rappel des deux événements déjà cités de 1289 et 1297, Abraham Le Coultre constate:

«C'est donc aux sus dittes Epoques de 1293, 1297 et peu auparavant pour une partie, que les Serenissimes Princes de Savoye ont commencé de posséder la Baronnie de Prangins, qui dans la suite a été quelque fois l'Apanage des Cadets de cette illustre Maison...»<sup>26</sup>

Le premier seigneur savoyard à avoir possédé Prangins est donc Louis I<sup>er</sup>. Dans son testament, écrit à Naples le 10 janvier 1302, il lègue à sa troisième épouse, Isabelle d'Aulnay, entre autres l'usufruit des châteaux des Clées et de Prangins.<sup>27</sup>

Son fils et successeur Louis II - «issu de Jeanne de Montfort sa seconde femme» - ordonne en 1341 au commissaire Jacques de Bissinge d'effectuer une rénovation de la terre de Prangins. A noter, relève Le Coultre, que c'est probablement la toute première en date «puisqu'elle n'en rapelle point de précedente».<sup>28</sup>

A la mort de Louis II, en 1350, c'est sa fille Catherine de Savoie qui devient son héritière universelle selon le testament qu'il a laissé en date du 29 mars 1340 au château d'Yverdon. Catherine de Savoie, précise encore Le Coultre, est la fille d'Isabelle de Châlon.<sup>29</sup> Elle épouse successivement: Azzon, seigneur de Milan, Raoul de Brienne, Comte d'Eu et Guillaume de Flandres, Comte de Namur.<sup>30</sup> C'est ce dernier, épousé en 1352, qui intervient en faveur des communiers de Prangins à propos d'un différend qui les oppose aux habitants de Nyon en 1358.

«Catherine de Savoye», poursuit Le Coultre, «n'ayant point eû d'Enfants des trois mariages qu'on vient de raporter, vendit la Seigneurie de Vaud avec toutes ses dépendances... à son Altesse Amé[dée] VI du nom, Comte de Savoye, surnommé le verd, le 9 juillet 1359 pour le prix de Cent soixante mille florins d'or. Le tout pour demeurer uni et incorporé à la Couronne de Savoye.»<sup>31</sup>

Ainsi Amédée VI, «le Comte Vert», devenu propriétaire de la seigneurie, en fait faire la rénovation en 1361 et 1362 par le commissaire Jean Varcin. Mais, ajoute notre auteur, c'est Alexie ou Alix de Savoie, fille de Philippe de Savoie, mariée le 26 septembre 1354 à Antelme d'Urtières, qui en a la jouissance sa vie durant. <sup>32</sup> Par la suite ce même droit est donné à Aimar d'Urtières. <sup>33</sup>

Selon l'acte passé à Châtillon en Dombes le 10 mai 1396, le comte Amédée VIII de Savoie donne la terre de Prangins à son conseiller et capitaine en Piémont Yblet, seigneur de Chalant et de Mont Jovet.<sup>34</sup> Mais le comte se garde le droit de rachat pour lui et ses successeurs.

Le fils d'Yblet, François de Chalant, devient à son tour propriétaire de Prangins et prête hommage à Amédée VIII



Fig. 5 Parchemin et sceau équestre de Guillaume, sire de Prangins. 1253 ACV, IB 265/44.



Fig. 6 Détail du sceau.

le 13 mars 1406 au château de Monlagny «ès mains du commissaire Jean Chalvin», comme on disait alors.

Trois ans plus tard, le 6 décembre 1409, François de Chalant revend la seigneurie à Amédée de Viry par un acte, précise Le Coultre, reçu par Jean de Arentzodo et signé par Boniface Deville.<sup>35</sup>

A la mort d'Amédée de Viry, la terre passe à sa fille unique Claude de Viry, mariée à Claude de la Chambre, seigneur de Villeneuve. Les époux en ont la jouissance jusqu'en 1428 environ.

Car le 8 mars de cette année-là, Amédée VIII donne à perpétuité à son conseiller Jean de Compois, seigneur de Gruffy<sup>36</sup>, le droit de rachat et tous autres privilèges sur la terre de Prangins. Cet acte d'inféodation, fait au Bourget et signé Bolomier, est reproduit intégralement par notre commissaire aux folios 68 et suivants de sa première grosse. Par la suite, Jean de Compois rachète la baronnie le 12 septembre 1428 et en fait faire la rénovation en 1430.<sup>37</sup> Ce même seigneur augmente considérablement le domaine de Prangins, précise encore Le Coultre.

C'est le fils de Jean de Compois, Amédée Bon, qui lui succède et prête hommage au duc de Savoie le 15 décembre 1492 dans les mains du commissaire Michel Quisard.

La baronnie de Prangins passe ensuite au fils d'Amédée Bon, Urbain de Compois qui en fait faire la rénovation dans les années 1510 et suivantes par le même Michel Quisard. N'ayant pas eu d'enfants, Urbain de Compois fait son testament (en 1518) en faveur de François de Compois, fils de Sébastien. A la mort d'Urbain, survenue en 1523, François est son héritier universel et reçoit Prangins ainsi que ses autres biens. Mais la même année, il revend la baronnie à George de Rive de Payerne «Chevalier Seigneur de Grand-

court, de Genolier, de Tremblières, Lieutenant et Général du Comté de Neuchâtel».<sup>38</sup>

#### Sous Leurs Excellences de Berne

C'est le 22 février 1548 que, dans les mains d'un certain Amédée Mandrot, George de Rive prête hommage à Leurs Excellences.<sup>39</sup> Il meurt en juin 1552 en laissant, de son mariage avec Isabelle de Vaumarcus, trois filles: Françoise, Marguerite et Jeanne.

C'est à Françoise de Rive que son père donne en dot pour son second mariage – avec Jean Roch de Diesbach –, la baronnie de Grandcourt et celle de Prangins.<sup>40</sup>

A la mort de Françoise de Rive, le 8 février 1591<sup>41</sup>, son fils George de Diesbach, conseiller de Fribourg, lieutenant et gouverneur général du comté de Fribourg, devient son légataire universel et hérite notamment de Prangins.

Puis c'est aux fils de George de Diesbach: Nicolas, avoué de la ville et du canton de Fribourg, Jean Roch, George et Pierre, de succéder à leur père. Et Le Coultre de commenter à leur sujet: «Les dits Nobles frères de Diesbach augmentèrent considérablement le Domaine et en particulier réunirent à la Baronnie les membres de fiefs çi après désignés.»<sup>42</sup> Notre auteur les énumère en donnant de nombreuses précisions géographiques et chronologiques, de même que les noms des vendeurs et ceux des notaires qui ont dressé les actes.<sup>43</sup>

Après cette importante réunion de fiefs, les frères de Diesbach font rénover la baronnie de Prangins en 1603 par

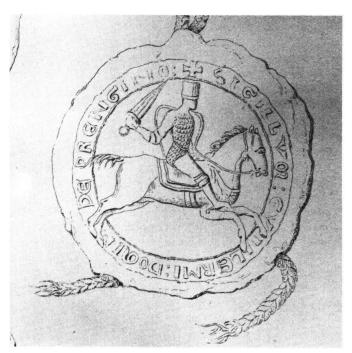


Fig. 7 Dessin du même sceau montrant l'inscription: «Sigillum Guillermi Domini de Prengino». (D'après de Charriere, Recherches sur les sires de Cossonay, in: MDR V, PL. I/5.).



Fig. 8 Page de titre avec encadrement au lavis des Plans généraux de Gland, Vich, Marsins et Clarens par Abraham Le Coultre. 1744. ACV, GB 242/b. Dimensions: 64,5×49 cm.

les soins d'Aimé Duc puis d'Etienne Des Vignes. Le 22 mars 1613, les Diesbach prêtent à leur tour hommage à Leurs Excellences de Berne en les mains du commissaire général Nicolas Puthod.

George, Pierre et Nicolas de Diesbach vendent ensuite Prangins et toutes ses dépendances à l'«Illustre et Serenissime Princesse, Emelia de Nassau, fille de Guillaume de Nassau, surnommé le Grand, Prince d'Orange, Douairière de Dom Emanuël Prince de Portugal, fils de Dom Antoine XVIII, Roy de Portugal». <sup>44</sup> L'acte qui en fait foi est daté du 20 mai 1627, il est reçu par François Des Vignes et Le Coultre précise qu'il figure au Registre des Droitures A fol. 62. <sup>45</sup>

Après la mort d'Emilie de Nassau, c'est sa fille Maria-Belgia qui lui succède. Elle épouse Jean Théodore de Croll, «Collonel et Quartier mestre Général pour son Excellence le Duc de Parmes» qui devient ainsi baron de Prangins. C'est à ce titre qu'il enrichit sa terre d'une acquisition faite sur le territoire de Benay le 12 août 1634.

Maria-Belgia et Jean Théodore de Croll<sup>49</sup>, précise encore Le Coultre, eurent six enfants: Berne Théodore, Emelia Catherine, Anne Rosine, Maurice Sabine, Hélène Béatrice et Susanne Sidonie. Et c'est leur fils Berne Théodore qui «posséda la terre de Prangins, par arrengement avec les Dames ses sœurs...». <sup>50</sup> Cependant, ajoute notre commissaire, «Berne Théodore de Croll se trouvant chargé de dettes Paternelles et Maternelles...», Leurs Excellences de Berne ordonnèrent la liquidation de ses biens.

Ainsi, le 4 août 1657, la baronnie de Prangins et ses dépendances est vendue à «Messire Frederic Burgave de Dona, Comte de l'Empire, Baron d'Estockenfelk et de Coppet, Gouverneur, Capitaine et Lieutenant Général pour son Altesse le Prince d'Orange...»<sup>51</sup> L'acte qui en témoigne est passé à Berne en les mains du secrétaire Hermann, commissaire général de Leurs Excellences. Il est retranscrit, ajoute Le Coultre, au Registre coté AF fol. 153.<sup>52</sup> Le même comte de Dona prête hommage à Leurs Excellences quelques mois plus tard, le 21 août 1657.<sup>53</sup>

Moins de deux ans après, le 8 avril 1659, «Messire Jean de Balthazard, Lieutenant Général dans les armées de sa Majesté Très Chretienne» donne une procuration à son maître d'hôtel – le sieur Christophle Tanner – pour qu'il acquière la baronnie de Prangins et ses dépendances. <sup>54</sup> Selon Le Coultre, Jean de Balthazar était déjà devenu auparavant «co-acquéreur» de Prangins avec Frédéric de Dona<sup>55</sup>, ayant prêté serment pour la baronnie en les mains du commissaire général Gaudard le 28 décembre 1658. <sup>56</sup>

Mais c'est le 30 mars 1660 qu'il devient propriétaire à part entière.<sup>57</sup>

Jean de Balthazar meurt en 1689 en laissant deux fils de son mariage avec Madeleine de Brignac de Montarnant. Si Il s'agit d'Isaac Genève «Brigadier et Collonel d'un Régiment de Dragons au service de sa Majesté Britanique en Piedmont» et d'Armand de Balthazar. C'est Isaac Genève qui devient propriétaire de Prangins jusqu'à sa mort survenue en 1693.

Sa veuve Dame Jeanne Catherine Manuel vend la baronnie et ses dépendances aux barons de Dankelmann: Eberhard-Charles «premier Ministre d'Etat de son Altesse Electorale de Brandebourg», Daniel-Ludoff «Ministre d'Etat de sa ditte Altesse Electorale et Commissaire Général des Guerres» et Nicolas Barthelémy «Ministre d'Etat et envoié Extraordinaire à la Cour de Vienne, et son Plénipotentiaire aux Négociations de Paix». L'acte est passé à Berne le 9 mars 1697 devant le commissaire général de Leurs Excellences: Jean-Frédéric Steck. Le 20 août de la même année, les seigneurs de Dankelmann chargent le bailli François-Louis Lerber de prêter serment en leurs noms à Leurs Excellences. Les deux documents sont inscrits, relève Le Coultre, au Registre des Droitures AF fol. 188 et fol. 205.60 Le 8 février 1698, les Dankelmann achètent à Jean Benedict Cornillat, seigneur de Dullit, les droits seigneuriaux qu'il possédait sur Prangins. Un an plus tard, les mêmes com-



Fig. 9 Détail du plan 2 de Prangins montrant dans un cartouche les armes du baron Louis Guiguer: «d'argent au lion de sable, langué et griffé de gueules, sénestré de deux branches de guil entortillées de sinople» (Galbreath, Armorial Vaudois, I, p. 319). Prangins, Archives de l'Administration communale, GA 1.



Fig. 10 Détail des plans 1 et 2 de Le Coultre montrant le château de Prangins et ses dépendances. 1743. Prangins, Archives de l'Administration communale, GA 1 Dimensions (du volume): 64,5×51 cm.

mandent une rénovation de la baronnie à Jean Abraham Grenier.

Le 25 novembre 1719, les barons de Dankelmann vendent à leur tour la baronnie à «Monsieur Jean Rieux Seigneur de la Gilliquiniere, Banquier à Paris».<sup>61</sup> Ce dernier prête hommage à Leurs Excellences le 27 septembre 1721 «par devant les Illustres Seigneurs de la Haute Chambre Oëconomique Romande à Berne». Les actes sont inscrits aux folio 219 et suivants du registre AF.<sup>62</sup>

Deux ans plus tard, le 4 septembre 1723, c'est le «Noble et Genereux Louis Guiguer» qui achète la terre et baronnie de Prangins à Jean Rieux, comme en témoigne le contrat signé par le commissaire général Lerber. Ainsi que les précédents propriétaires, Louis Guiguer prête hommage à Leurs Excellences de Berne le 15 avril 1724.64

Ce dernier événement clôt le survol historique qu'Abraham Le Coultre a tracé de la baronnie de Prangins et de ses divers propriétaires. A partir de ce point, c'est dans les quelque 1270 folios restants qu'il faut rechercher l'histoire des préparatifs et de l'exécution de la rénovation du domaine de Prangins confiée au commissaire Le Coultre.

# L'époque de Louis Guiguer et de la «présente nouvelle Rénovation» (1724-1748)

Une fois propriétaire de Prangins, Louis Guiguer commence par mettre de l'ordre dans ce qu'Amédée de Foras a nommé «le fouillis inextricable de l'enchevêtrement féodal».<sup>65</sup> Pour cela, il réunit à sa terre «diferens membres de fiefs qui causoient des perpétuels conflits avec ceux de la baronnie». C'est ainsi qu'entre le 13 novembre 1728, date de son premier achat et le 17 mai 1747, le baron acquiert seize «pièces de fiefs» qui vont rendre plus homogènes ses possessions.

Parmi elles se trouve, par exemple, celle vendue par le seigneur de Vullierens, Henri de Mestral, le 20 août 1729, ou celle échangée le 29 mai 1736 avec Johannes Sturler, seigneur de Serraux<sup>66</sup>, ou encore celle cédée le 16 juillet 1739 par Jeanne Salomé Steiguer, Baronne de Rolle.<sup>67</sup>

Pour chacune de ces acquisitions, notre commissaire non seulement consigne le nom de celui qui se défait de son bien, la date à laquelle le contrat est passé ainsi que le nom du notaire qui a instrumenté l'acte, mais il spécifie le nom des précédents propriétaires en remontant souvent jusqu'au XVe siècle. Enfin, il donne la référence qui permet de retrouver aisément les textes de ces actes au registre coté AF.

C'est au prix de «dépenses considérables» que Louis Guiguer est parvenu à réunir ces fiefs à sa baronnie et le voici «encore déterminé, note le commissaire, à d'autres dépenses considérables pour procurer une nouvelle Rénovation de sa Terre». 69 Ce qui se réalise d'ailleurs puisque, comme le relève Le Coultre: «Noble et Généreux Louis Guiguer m'a commis et préposé à cet effet par Patente scellée de son cachet armorié et signée de sa propre main à Paris, lieu de sa Résidence en dâte du seizième juillet, mil sept cent quarante trois.» 70 Un mois plus tard, le 16 août

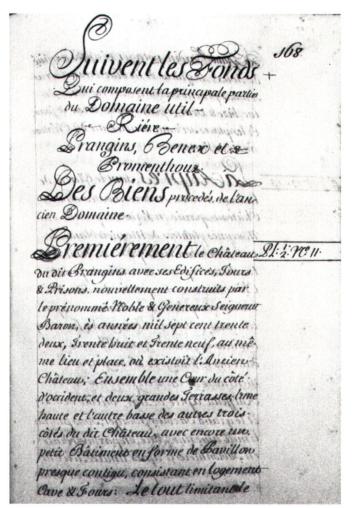


Fig. 11 Description correspondante dans la grosse Le Coultre. ACV, Fi 142, F. 168.

1743, le commissaire reçoit l'autorisation officielle de réaliser cette rénovation.<sup>71</sup>

Dans le cadre de cette vaste entreprise, Le Coultre va procéder à l'unification des fiefs appartenant aux autres propriétaires de Prangins. Comme il l'explique lui-même, nombreux étaient les fiefs soumis à toutes sortes de conditions, par exemple à celle de la mainmorte qui faisait revenir une terre au seigneur lorsque le propriétaire mourait sans enfants légitimes. Ces diverses conditions, ainsi que les distinctions fort complexes qui existaient entre différents types de fiefs, vont être simplifiées au maximum, ou même supprimées.

Il en est de même pour les très nombreux genres de taxes. Le Coultre écrit à ce sujet: «Il falloit encore procéder à la supression d'environ vingt espèces de censes, toutes avec des fractions infiniement petites qui causoient des peines et des attentions extrêmes pour en faire la Recouvre, sans qu'il arriva du tort au seigneur ou aux censiers.»<sup>72</sup>

Cette importante réduction de taxes en même temps que les innovations proposées par Le Coultre pour la «moderne» rénovation, sont officiellement agréées par les communautés de la baronnie (Prangins, Benex et Promenthoux, Gland et Vich) les 3 avril et 25 septembre 1745.73

Mais notre commissaire va encore plus loin. «Dans toutes ces opérations», précise-t-il, «j'y ai procédé de gré à gré avec chaque particulier... suivant les règles requises et usitées.»<sup>74</sup> La preuve de ce travail scrupuleux est fournie par les quelque deux cents actes consignés dans les volumes de la grosse et recensés au cours des années 1745 à 1747.<sup>75</sup>

Afin d'établir quels sont, vis-à-vis du seigneur, les droits et les devoirs de chaque propriétaire, Le Coultre dresse pour chacun d'entre eux un inventaire de ses biens immobiliers et fonciers, les situant géographiquement avec précision et spécifiant s'il s'agit de maison, grange, bergerie, moulin, jardin, vignes, prés, bois, etc... Enfin, il note quelles sont les censes – redevances – en nature ou en espèces dues au seigneur.<sup>76</sup>

Et pour compléter encore sa rénovation et «la mettre dans un point de perfection que les précédentes n'ont jamais eû, le Commissaire sous-signé, a levé des Plans Généraux, Réguliers et Géométriques de toute la Baronnie...».<sup>77</sup> Plusieurs volumes de ces plans nous sont heureusement parvenus, dont celui consacré aux villages de Gland, Vich, Marsins et Clarens, conservé aux Archives Cantonales Vaudoises, et celui détaillant le territoire de Prangins, Benex et Promenthoux déposé aux Archives de l'Administration communale de Prangins.<sup>78</sup> A noter que le premier de ces ouvrages porte en frontispice un bel encadrement peint en grisaille et orné d'une corne d'abondance d'où s'échappent une multitude de volutes végétales<sup>79</sup> (Fig. 8).

Tous ces plans sont exécutés avec une minutie et un soin extrêmes. Légèrement aquarellés, ils s'accompagnent de nombreuses légendes écrites de la belle calligraphie de notre commissaire (Fig. 9). Ces inscriptions renseignent sur le nom et l'orientation des terrains, sur la nature et l'étendue des cultures et même sur les propriétaires. Elles donnent également les références précises aux volumes de la grosse.

Les plans 1 et 2 de Prangins nous intéressent plus particulièrement puisque c'est sur eux que figure l'édifice désigné par le chiffre 11, qui n'est autre que le château de Prangins<sup>80</sup> (Fig. 10). Si, en suivant l'indication que donne Le Coultre, on se reporte à sa grosse, on y trouve le texte explicatif suivant:

«... le Château du dit Prangins avec ses Edifices, Tours et Prisons, nouvellement construits par le prénommé Noble et Genereux Seigneur Baron, es années mil sept cent trente deux, Trente huit et Trente neuf, au même lieu et place, où existoit l'Ancien Château. Ensemble une Cour du côté d'occident, et deux grandes Terrasses, l'une haute et l'autre basse des autres trois côtés du dit Château, avec encore un petit bâtiment en forme de Pavillon presque contigu, consistant en logement Cave et Fours. Le tout limitant le / Grand Jardin potager çi après confiné de Joux, le Glacis de la ditte basse terrasse, sous proche désignée, avec les fossés de lac, bize et vent, et pour un peu aussi de joux. Et les places servant d'entrée au dit Château aussi de Vent»<sup>81</sup> (Fig. 11).

Parmi les diverses informations que donne ce texte, deux sont à relever plus spécialement. La première nous apprend qu'un ancien château existait à l'emplacement où le nouveau a été construit pour Louis Guiguer et la seconde précise que la construction du nouveau château a été réalisée dans les années 1732, 1738 et 1739. Selon Marcel Grandjean, spécialiste de l'histoire des monuments, il est très rare de trouver dans une grosse notariale les dates de construction d'un édifice. E2 C'est un mérite supplémentaire à inscrire au crédit d'Abraham Le Coultre que de nous avoir fourni ces données chronologiques qui ne figurent par ailleurs dans aucun autre document connu.

Le caractère exceptionnel de la Grosse Le Coultre a été dûment reconnu par les commissaires de Leurs Excellences chargés de contrôler le travail de leur confrère. Ils relèvent non seulement les qualités «de diligence et d'Exactitude, de probité et d'application» dont Le Coultre a fait preuve, mais aussi le fait qu'il a exécuté un travail «qu'aucun des précédents Rénovateurs n'avoit encore fait...»<sup>83</sup>

Le Coultre lui-même (Fig. 12) avait conscience d'avoir fait œuvre utile: «Cette nouvelle Rénovation», écrivait-il, «doit passer à la postérité comme étant un ouvrage primordial sur lequel on fondera ceux qui se feront à la suite des tems, sans qu'il soit désormais nécessaire de remonter aux précédents.»<sup>84</sup>

Quant à l'historien, il ne peut que ressentir admiration et reconnaissance pour l'auteur de la Grosse Le Coultre, laquelle n'est pas seulement un document capital pour la connaissance du château et du domaine de Prangins mais constitue une mine exceptionnelle d'informations sur les événements chronologiques, l'économie et les pratiques juridiques, voire sociales, du Haut Moyen Age jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.



Fig. 12 Signature du commissaire Abraham Le Coultre. ACV, Fi 142, f. 62v.

#### Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont facilité cette recherche et, en particulier, M. Andres Furger, Directeur du Musée National Suisse, pour ses encouragements à la publication de cet article, Mme Chantal de Schoulepnikoff, conservatrice du futur Musée de Prangins pour avoir mis à ma disposition sa documentation sur le château et, pour leur précieuse assistance, M. Jean-Pierre Chapuisat, directeur des Archives Cantonales Vaudoises et ses collaborateurs, M. Edmond Gallaz, greffier municipal de Rolle ainsi que les bibliothécaires et archivistes de Genève (Archives d'Etat, Département des manuscrits, d'iconographie et Salle de Lecture de la Bibliothèque Publique et Universitaire, Musée Historique de la Réformation), de Prangins (Archives de l'Administration Communale) et de Zurich (Bibliothèque du Musée National).

## **NOTES**

- Chargée par le Musée National de faire des recherches sur l'histoire du château de Prangins et prenant comme base de mon travail l'importante documentation rassemblée par les soins de Mme Chantal de Schoulepnikoff, conservatrice du futur Musée de Prangins, j'ai été amenée à explorer plusieurs fonds d'archives, conservés notamment à Genève et à Lausanne. Cette enquête m'a conduite aux Archives Cantonales Vaudoises (ACV) à Chavannes-près-Renens où les deux volumes de la Grosse Le Coultre sont cotés: Fi 142 et Fi 143.
- Abraham Le Coultre a laissé un journal mentionné par CHAR-LES A. ROCH (La Famille Le Coultre originaire de Lizy-sur-Ourcq du XVIe au XXe siècle, Genève 1919, p. 10). Une copie d'une dizaine de pages écrite en 1883 de la main de A.L. Herminjard est déposée au Musée Historique de la Réformation à Genève. Elle nous apprend entre autres qu'Abraham Le Coultre a épousé, le 5 janvier 1722, Suzanne Ester Chatelanat dont il a eu cinq enfants: Samuel Henri (1722-1763), Louise-Françoise (1726-1752),César-Louis (1728-1752), Abraham-Frédéric (1730-1731), Jean-François Daniel (1732-après 1776). La célèbre famille dont Abraham Le Coultre fait partie a eu pour ancêtre commun le vénérable Pierre I Le Coultre, venu de France vers 1562, qui s'est installé au Lieu dans la Vallée de Joux jusqu'à sa mort survenue autour de 1602. Les nombreux descendants de Pierre I comptent d'illustres pasteurs, professeurs, officiers supérieurs, industriels ou fondateurs de sociétés (notamment A. Natural Le Coultre et Cie.)
- Voir: J. LE COULTRE, Acte de Bourgeoisie de la Famille Le Coultre, dans: Revue Historique Vaudoise, 1912, p. 86; et Registres et Minutaires conservés aux ACV sous les cotes: DB 22/1 à 18.
- 4 GEORGES RAPP, La Seigneurie de Prangins du XIIe siècle à la chute de l'Ancien Régime, Etude d'histoire économique et sociale, Lausanne 1942, p. 53.
- Cette notice est écrite sur la page de couverture du «Cinquième minutaire de moi sousigné Notaire Juré au Baillage d'Aubonne A. Le Coultre. Commencé le 5.6.1741, finit le 16.10.1745.» ACV, DB 22/8. Le «cahier particulier» dont il est fait mention est celui qui est coté: DB 22/17.
- La grosse est «l'expédition d'un acte ou d'un jugement, d'un arrêt, qui, délivré en forme exécutoire par un notaire, par un greffier, est écrite ordinairement en plus gros caractère que la minute». E. LITTRÉ, Dictionnaire de la langue française, Paris 1874, II, p. 1945.
- Voir par exemple les folios 64 à 87 du Fi 142.
- 8 Où ils portent respectivement les cotes «Fi 148» et «Fi 149». Ces manuscrits contiennent un grand nombre de copies d'actes notariés concernant la baronnie de Prangins.
- 9 ACV, Fi 142, f. 61.
- Cette double origine des sources utilisées par Le Coultre est confirmée par le procès verbal des deux commissaires Abraham Secrétan et Pierre Tissot chargés de contrôler son travail: «Nous avons trouvé que le sieur Rénovateur ... a bien établi ...

une préface ... tant par le moyen des titres qui lui ont été confiés pour l'établissement de ses ouvrages, que par le secours de ceux qu'il s'est procuré ailleurs...» ACV, Fi 142, f. 140.

ACV, Fi 142, f. 2v.

12

ACV, C III a 5. ACV, Fi 142, f. 3. ACV, IB 265/44. 13

A propos des sires de Prangins voir en particulier: Louis de CHARRIERE, Recherches sur les sires de Cossonay et sur ceux de Prangins issus de leur famille, Lausanne 1845, dans: MDR V; et DONALD LINDSAY GALBREATH, Armorial vaudois, Baugy sur Clarens, I (1934), pp. 154-155 et II (1936), p. 560.

Comme preuve irréfutable que les sires de Prangins étaient également seigneurs de Nyon, l'auteur cite deux documents. Le premier est une reconnaissance datant de 1341 exécutée par le commissaire Jacques de Bissinge qui rappelle un affranchissement fait antérieurement, en 1282, par Aimon de Prangins, seigneur de Nyon. Le second est un acte de 1439 confirmant aux bourgeois de Nyon des privilèges accordés jadis par le même Aimon de Prangins en 1293 (ACV, Fi 142, ff. 3v-4).

- Il y a effectivement en 1184 un pape du nom de Lucius III (Ubaldo Allucingoli), 169e pape qui a régné entre 1181 et 1185. La relation entre la papauté et les sires de Prangins est déjà attestée en 1144, dans une bulle du pape Lucius II qui s'adresse au sire Humbert de Prangins pour lui accorder sa protection. Voir à ce sujet: Louis de Charriere (voir note 15), p. 15, note 24. François Forel, Regeste soit répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande, Lausanne 1862, dans: MDR XIX, p. 127. - Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Genève 1841, vol. II, pp. 32-33. (Dans ce dernier texte, la bulle est citée in extenso).
- Le parchemin original de cette donation pourrait être celui dont parle J.J. HISELY (Cartulaires de la Chartreuse d'Oujon et de l'Abbaye de Hautecrêt, Lausanne 1852, dans: MDR XII, p. 60) et qui se trouverait actuellement à Chambéry.

ACV, IB 265/25 qui porte le sceau très effacé de Jean, sire de Prangins. Ce document est également cité in extenso dans: Louis de Charriere (voir note 15), pp. 224-226.

Pour l'année 1253, le document original est cité ci-dessus à la note 14. Une autre source datée du 24 juin 1258 vient encore confirmer ces informations. Il s'agit d'un acte dans lequel Guillaume de Prangins engage ses dîmes de Coinsins en faveur de Bonmont. Ce document est coté IB 265/48 aux ACV et se trouve répertorié dans: FOREL (voir note 17), p. 319.

21 ACV, Fi 142, f. 3v.

- Notre auteur fait ici une erreur: Béatrix de Faucigny est fille unique de Pierre II de Savoie - et non pas de Pierre Ier, comme il l'affirme. (Voir par exemple: Monumenta Historiae Galliarum. Atlas historique français. Le territoire de la France et de quelques pays voisins. Savoie, Paris 1979, p. 23.)
- Le Coultre cite l'acte en latin: «Nobilis vir Aimo Dominus de Prangino, / & de Nividuno sciens prudens, et spontaneus, / non deceptus ab aliquo, dicit & asserit ad / interrogationem Illustris Dominae Beatricis / filliae inclitae recordationis Domini Petri quon / dam Comitis Sabaudiae et Dominae Fugciniaci / quod illud quod Dominus de Gayo confessus / est seu confitebitur esse de feudo dictae Dominae / Beatricis super Castro de Prangino et suis / pertinentiis, ipse credit esse verum et asserit / esse de feudo dictae Dominae Beatricis, si ille / Dominus de Gayo confessus sit vel confitebi / tur.» (ACV, Fi 142, f. 4v).

ACV, Fi 142, ff. 4-5v.

ACV, Fi 142, ff. 6-6v. A propos des deux évêques se référer à: PATRICK BRAUN, Le Diocèse de Lausanne (VIe-1821), de Lausanne et Genève (1821-1925) et de Lausanne, Genève et Fribourg (depuis 1925), dans: Helvetia Sacra, I, 4, Bâle Francfort, 1988, p. 131-132, 137-139, 382-383.

ACV, Fi 142, f. 7v.

Ces informations correspondent à ce que Amédée de Foras

(Armorial et nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie, V, Grenoble 1910, p. 447) note à propos de Louis Ier. Cependant, la date de son testament diffère de 3 jours (le 13 au lieu du 10 janvier 1302). Isabelle d'Aulnay meurt le 30 octobre 1341 à Naples.

ACV, Fi 142, f. 8. Il était d'usage dans les rénovations de rappeller celles qui ont été faites auparavant «pour servir de fondement» ainsi que le dit notre auteur et comme il l'a luimême si scrupuleusement mis en pratique.

Louis II l'épouse en seconde noces, le 9 juillet 1309. Se référer

à: DE Foras (voir note 27), p. 447.

Son premier mariage est célébré en 1333 avec Azzon Visconti. Son second époux Raoul de Brienne meurt en 1351 et en mars de l'année suivante, elle épouse Guillaume Ier de Flandres. Elle-même meurt en 1373 ou 1388. Se référer à: DE FORAS (note 27), p. 448.

ACV, Fi 142, f. 8v.

Selon DE Foras (voir note 27; p. 448), Alix de Savoie épouse en effet à cette date et en seconde noces, Antelme seigneur d'Urtières et de Sainte-Hélène-du-Lac. Alix meurt en 1368.

Aimar d'Urtières est le troisième fils d'Antelme et d'Alix de Savoie. Se référer à: DE FORAS (voir note 27), tome IV (1900),

34 Cet acte est reproduit en entier par Le Coultre aux folios 64 et suivant de sa première grosse. A propos des seigneurs de Chalant ou Challant, se référer par exemple à: GALBREATH (voir note 15), I, pp. 106-107.

Pour de plus amples informations sur les de Viry, se référer par exemple à: Eugène-Louis Dumont, Armorial genevois, Genève s.d., p. 432; et Galbreath (voir note 15), II,

pp. 698-699.

- Jean de Compois, seigneur de Gruffy, Prangins et Grandcour, était le chambellan du duc Amédée VIII. Ce dernier, dont il eut toute la confiance, traita lui-même en 1419 son mariage avec Antoinette de la Palud. Jean de Compois est mort autour du 11 mars 1455. Se référer à de Foras (voir note 27), tome 2 (1878), p. 131.
- Sur les Compois en général consulter entre autres: DUMONT (voir note 35), p. 114; et GALBREATH (voir note 15), I, p. 144.

Les documents concernant le rachat de 1428 et la rénovation de 1430 sont dressés, nous apprend Le Coultre, par le Commissaire «Henry de Vuiz, d'Alby au diocèse de Genève, Châtelain de Gruffy» (ACV, Fi 142, f. 10v).

De même que Le Coultre aime à préciser les liens de famille des diverses personnes qu'il cite, de même il donne volontiers leurs titres de noblesse. Il les détaille parfois longuement comme c'est le cas pour Frédéric de Dohna, propriétaire de Prangins dans les années 1657-1658, auquel il consacre plus d'une dizaine de lignes (ACV, Fi 142, ff. 22-22v).

Sur la famille de Rive, voir par exemple: GALBREATH (voir note

15), II, p. 588.

- Selon la chronique manuscrite de Christophe de Diesbach, c'est par son testament de 1552 que George de Rive laisse à sa fille Françoise les deux baronnies mentionnées pour la dédommager des 1000 écus d'or qu'il lui avait promis en dot et qui n'avaient pas été payés. Voir à ce sujet: GHELLINCK-VERNE-WYCK, Généalogie de la maison de Diesbach, Gand 1921, p. 353; GALBREATH (voir note 15), I, pp. 197-199.
- Selon GHELLINCK-VERNEWYCK (voir note 40; p. 356), Françoise de Rive meurt le 7 février 1581. Son fils George ne lui survit que d'un an et fait son testament le 13 octobre 1582 (ibid., p. 364).
- ACV, fi 142, ff. 11v-12.
- ACV, Fi 142, ff. 13-16v.
- ACV, Fi 142, ff. 18v-19. Voir à propos de cette époque: A. DE Faria, Descendance de D. Antonio, Prieur de Crato XVIII<sup>e</sup> Roi de Portugal, Livourne 1909<sup>2</sup>, p. 41. – Guillaume Fatio, Genève et les Pays-Bas, Genève 1928, pp. 101-112. - ALEXANDRE GUILLOT, L'église de Saint Pierre de Genève, dans: Saint-Pierre Ancienne Cathédrale de Genève, Genève 1891, pp. 71-75. - Th. HEYER, Les princesses de Portugal à Genève, dans: Mémoires et docu-

ments publiés par la société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 15, 1865, pp. 165-181. - JACOB SPON, Histoire de Genève,

tome I, Genève 1730 (1976<sup>2</sup>), pp. 490-492. Il s'agit du manuscrit des ACV coté Fi 148. Le document 45 occupe les folios 62 à 67.

46 Emilie de Nassau est morte à Genève le 16 mars 1629 «en son hotel rue Verdaine». Consulter: HEYER (voir note 44). p. 168.

Maria-Belgia épouse le colonel de Croll le 30 juin 1629 à Bümplitz. Voir l'article de presse de Paul-Emile Schazmann, Le baptème d'une petite-fille d'Emilie de Nassau au château de Prangins, dans: Tribune de Genève, 18 octobre 1834.

48 ACV, Fi 142, ff. 19v-20. Cet acte est inscrit aux folios 44 et suivants du manuscrit Fi 148.

Maria-Belgia meurt en 1647. Son époux avait été assassiné en 1644. Se référer à: GALBREATH (voir note 15), I, p. 162.

ACV, Fi 142, f. 21. 50

ACV, Fi 142, ff. 22-22v.

52 Se reporter au manuscrit des ACV, Fi 149, folios 153 à 159.

Ces données sont confirmées dans l'ouvrage suivant: Les mémoires du Burgrave et Comte Frédéric de Dohna (1621-1688). Publiés par H. Borkowski. Königsberg 1898, pp. 159, 161, 473, 475 et 476. Voir également: SIEGMAR DOHNA, Les comtes de Dona à Orange, Berlin 1878, pp. 12-14, 19 et 43; et DUMONT (voir note 35), pp. 157-158.

Un document écrit de la main de Jean de Balthazar «Seigneur du Prangin...» datant du 16 novembre 1682 et accompagné de son sceau est actuellement conservé aux Archives d'Etat de Genève sous la cote: Sceau Martheray 121. A noter également que JEAN DE BALTHAZAR est l'auteur de l'ouvrage intitulé: Histoire de la Guerre de Guyenne, réimprimé à Bordeaux en 1876

par CHARLES BARRY.

CHARLES BARRY dans sa notice d'introduction à l'ouvrage cité ci-dessus explique que Jean de Balthazar et Frédéric de Dona

étaient amis (voir note 54; p. XXXVIII).

Cette date est confirmée par CHARLES BARRY (voir note 54) p. XXXIX. Voir également: Louis Seylaz, Un agent de la France dans le Pays de Vaud au XVIIe siècle, dans: Bulletin des Etudes de Lettres, Lausanne, mai 1936, p. 7.

Selon l'acte reçu par Salomon Henry et inscrit au Registre des Droitures A fol. 68. (Voir: ACV, Fi 148, ff. 68-72).

- Il l'avait épousée le 25 juillet 1648. Voir le tableau généalogique accompagnant l'ouvrage de Jean de Balthazar cité plus haut (note 54).
- Isaac Genève, né en 1657 à Genève, a reçu le titre honorifique de «filleul de la République». Consulter à ce sujet la notice de l'ouvrage de JEAN DE BALTHAZAR (voir note pp. XXXVII-XXXVIII).

ACV, Fi 149, ff. 188-206.

A propos de Jean Rieux voir: J.A. GALIFFE, Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, tome 4, Genève 1857-1866, p. 536/III.

ACV, Fi 149, ff. 219 et suiv.

A propos des Guiguer, consulter entre autres: Dumont (voir note 35), p. 220. - Galbreath (voir note 15), p. 319. - Galiffe (voir note 61) tome 6, Genève 1892, pp. 106-122. - HERBERT LÜTHY, La Banque Protestante, Paris 1959, tome 1, pp. 78-85.

- Paris 1970; tome 2, pp. 146-159. (Se référer également à l'index dans les deux tomes.
- Tous ces actes figurent dans la présente grosse aux folios 110 à 126

65 DE FORAS (voir note 27), tome 2, p. 319.

ACV, Fi 142, ff. 31, 38v et 41v. En ce qui concerne ce dernier membre se référer également à la minute dans les Registres Le

Coultre: ACV, DB 22/5, pp. 20-27.

- On trouve confirmation de cette vente dans les notes prises par Philippe Favre, justicier de Rolle, au cours de l'année 1739. Il précise que l'acte de vente a été préparé en collaboration avec le commissaire Le Coultre et que pour cela ils ont dressé d'abord au cours des 4-5-6 et 7 février 1739 «un Etat spécifique des fieds ruraux, des fieds nobles et des arrière-fieds de la Baronnie de Rolle rière Gland, Vich et Marsins Baronnie de Prangins, dans la veüe de les remettre au N[oble]. Seigneur Baron dudit Prangins». Les actes ont été passés le 16 juillet 1739 en les mains de Philippe Favre. (Rolle, Archives Communales, B.LAA 456 à 460, pp. 21-22, 37 et 66).
- ACV, Fi 142, ff. 28v à 52v.
- ACV, Fi 142, f. 126. ACV, Fi 142, f. 233.
- 71 ACV, Fi 142, f. 139v.

ACV, Fi 142, f. 57.

Le texte de ces accords figure aux folios 132 à 134 du manuscrit Fi 142. Le double est conservé aux Archives de l'Administration communale de Prangins sous la cote GA 5b.

ACV, Fi 142, f. 59.

La longue liste des «reconnaissants» figure par ordre alphabétique au début de chacun des deux volumes de grosse.

Parmi les redevances en espèces figure: «la cense annuelle et perpetuelle de deux deniers et demi paiable et rendable au château de Prangins sur châque St Michel» (dont la fête est le 29 septembre). Une redevance en nature est constituée, par exemple, par «le sexte d'un quarteron de froment». ACV, Fi 142, ff. 433 et 454.

ACV, Fi 142, f. 59.

ACV, GB 242/b et Prangins, GA 1. Les ACV conservent également un volume (GB 247/a) datant de 1743 qui semble être une copie ou peut-être le brouillon de l'exemplaire conservé à Prangins; il est en mauvais état de conservation.

Ce même cadre a servi comme page de titre pour l'ouvrage de ROCH consacré à la famille Le Coultre (voir note 2).

Ces plans ont été reproduits en noir et blanc dans: GEORGES RAPP, La Commune vaudoise de Prangins. Aspects de son passé rural, BHV 76, Lausanne 1983, p. 154; CHRISTOPHE AMSLER, Note sur la forme des jardins du château de Prangins au XVIIIe siècle, dans: ZAK 43, 1986, fig. 2.

ACV, Fi 142, ff. 168 et 168v. Les termes: «Joux, Lac, Vent et Bize» correspondent aux orientations suivantes: nord-ouest, sud-est, nord-est et sud-ouest.

- Que M. Marcel Grandjean soit ici remercié pour cette information qu'il a bien voulu me communiquer lors d'un entretien qui a eu lieu en octobre 1988.
- ACV, Fi 142, f. 140v-141 et 146.

ACV, Fi 142, f. 60v.

# CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE

Fig. 1-12: Auteur.

#### **ABBRÉVIATION**

ACV Archives Cantonales Vaudoises.

#### **RÉSUMÉ**

S'il est une source scripturaire de première importance pour l'histoire du château et du domaine de Prangins, c'est bien la Grosse Le Coultre de 1745. Ecrite de la main du commissaire Abraham Le Coultre (1697–1776), elle est constituée essentiellement des documents juridiques qui ont servi à dresser la «rénovation» – c'est-à-dire l'inventaire détaillé – de la baronnie de Prangins acquise en 1723 par le banquier Louis Guiguer. En outre, la Grosse résume en une trentaine de folios toute l'histoire de Prangins, donnant de nombreux renseignements sur les propriétaires qui s'y sont succé-dé. Elle nous livre une multitude d'informations capitales, entre autres les dates de la construction du château de Prangins, en 1732, 1738 et 1739.

#### ZUSAMMENFASSUNG

Die Handschrift unter der Bezeichnung «Grosse Le Coultre» ist wohl die bedeutendste Quelle für die Geschichte des Schlosses und Landsitzes Prangins. Abraham Le Coultres (1697–1776) von Hand geschriebenes Werk besteht grösstenteils aus juristischen Dokumenten. Diese geben genaue Auskunft über das gesamte Inventar der Herrschaft Prangins, die im Jahre 1723 vom Bankier Louis Guiguer erworben wurde. Die Zusammenfassung im Umfang von rund dreissig Folios informiert ausführlich über die Geschichte von Prangins und dessen zahlreiche Besitzer; und sie gibt unter anderem als Baudaten des Schlosses die Jahre 1732, 1738 und 1739 an.

#### **RIASSUNTO**

Se esiste una fonte di massima importanza per la storia della tenuta e del castello di Prangins, questa è senz'altro la «Grosse Le Coultre» del 1745. Scritta a mano da un certo Abraham Le Coultre (1697–1776), essa consta principalmente di documenti giuridici che servirono per compilare la «rinnovazione», vale a dire l'inventario dettagliato della baronia di Prangins acquistata dal banchiere Louis Guiguer nel 1723. Inoltre, la «Grosse» riassume in una trentina di fogli tutta la storia di Prangins, dando numerose informazioni riguardanti i proprietari che si susseguirono. Essa ci fornisce una moltitudine d'informazioni notevoli, fra altre le date di costruzione del castello di Prangins nel 1732, 1738 e 1739.

# **SUMMARY**

The "Grosse Le Coultre", a document written by Abraham Le Coultre (1697–1776), is of first importance for the history of the castle and domain of Prangins. It is mainly a compendium of the legal documents which were used to draw up the "Renovation" – i. e. the detailed survey – of the Prangins barony purchased in 1723 by the banker Louis Guiguer. Besides, the summary of the "Grosse" which covers about thirty folios informs extensively about the whole history of Prangins, its successive owners and important dates like the construction of the castle of Prangins in 1732, 1738 and 1739.